

Mardi 16 juin 2015

AIDE – MEMOIRE**ASSEMBLÉES du Groupement européen Truffe et trufficulture (GETT)****et du Consortium en réseau européen Truffe et Trufficulture (CRETT)****tenues à****SAN GIOVANNI D' ASSO- (SI) ITALIE (6-7-8 mars 2015)**

ESPAGNE : ESTRADA Juan Maria, PERALES Julio

FRANCE : COURVOISIER Michel, GINIES Alain, MURAT Claude, ROBIN Christine, SAVIGNAC Jean-Charles

HONGRIE : BRANDT Sara, BRATEK Zoltan

ITALIE : BACCELLI Francesco, BACIARELLI FALIRI Leonardo, BALDINI Giorgio, BALISTORE Salvi, BANTOLI Patrizio, BAUBIGLI Franco, BERNI Gianfranco, DONNINI Domizia, FABUZIE Ellena, GIANNETTI Laura, GREGORI Gianluigi, IBRINELLI Paolo, LIGABUE Oden, MARGARIA F., MARINI Giancarlo, MARTINI Giuseppe, MERCURIALI Fabio, MORARA Marco, PAVEL Sophie, PIERANTONI Lucio, POLVERARI Aurelio, SABELLA Bruno, SARAFIN Fabio, TOPI Paolo, VIAHO Franco, ZENGONI Zeno

I - Assemblée du GETT

Après que les délégations et les participants aient pris place dans la salle du château (cf. la liste des délégations présentes et la liste des participants pour chaque délégation) et après avoir reçu les **salutations du Maire de San Giovanni d'Asso, et du Président des Villes de la Truffe** (dont San Giovanni d'Asso fait partie) et avoir nommé M. Gregori secrétaire avec M. Courvoisier de l'Assemblée du GETT puis du CRETT, M. Gregori a exposé le déroulement des travaux de la journée.

M. Savignac, président en exercice du GETT prend la parole pour remercier les hôtes italiens et particulièrement le président BERNI pour la qualité de leur accueil des participants du GETT et du CRETT. Il salue la mémoire du président Bernardini et remercie tous les participants de leur présence. Il rappelle les différents points à l'ordre du jour du GETT en indiquant que ces points pourraient être traités dans un ordre légèrement différent pour faciliter le déroulement des travaux.

A - Le Président Savignac, s'agissant du **point 1** à l'Ordre du jour, **sur la situation après la dernière réunion**, rappelle qu'en raison des inondations de la région de Montpellier, en France, la réunion automnale du GETT 2014 n'avait pu avoir lieu et qu'il faut donc faire le point sur la situation en se référant à 2013 et à 2014 pour les activités du GETT (point 1 de l' Ordre du jour) et pour la situation de la récolte des truffes (point 2 de l' Ordre du jour).

Traitant des actions menées depuis la dernière réunion (tenue à Uzès en 2013), il estime que les réunions de San Giovanni d'Asso sont placées sous le signe de la RELANCE du GETT et du CRET, après une période où chaque fédération membre a d'abord réglé des questions internes. Il rappelle les raisons d'être du GETT, né en 1999, comme instance « politique » entre trufficulteurs européens, ayant pour but l'échange des connaissances sur la trufficulture et sur les activités concernant la truffe dans les différents pays européens ; le GETT à vocation à représenter et défendre les intérêts des trufficulteurs des fédérations membres. Il veut promouvoir et développer des projets de recherche et d'étude sur les truffes et sur la trufficulture ; contribuer à l'élaboration des règles communautaires sur la commercialisation des truffes européennes ; favoriser la production de truffes de qualité et contribuer au développement de la culture en Europe. Tous ces points sont dans la « Charte du GETT » de 2004.

B – Le président propose de traiter ensemble ce point et le **point 6 de l'Ordre du jour, (Stratégie de communication vers la nouvelle Commission et le Parlement Européen)** en indiquant parmi les objectifs prioritaires en 2015 la nécessité de tenir une réunion au niveau du cabinet du Commissaire à l'Agriculture, (Phill Hogan), dont le principe est convenu dans un courrier de la commission¹, avec une délégation du GETT. Pour ce faire, il est important de décider aujourd'hui ce que le GETT veut dire et expliquer à cette occasion.

Le Parlement Européen – qui a été renouvelé – participe aussi aux décisions avec la Commission : les fédérations membres du GETT peuvent prendre contact directement avec les parlementaires de leur pays membres de la commission Agriculture du Parlement (présidée par un député polonais, M. SIEKIERSKI). M. Savignac indique certains parlementaires, parmi lesquels pour l'Italie Nicola Caputo et De Castro (ex ministre de l'Agriculture), M. Andrieu pour la France. Le GETT pourrait demander au Parlement Européen de faire un RAPPORT INFORMATIF sur l'impact économique et social de la trufficulture en Europe. L'INFORMATION est un aspect très important à ne surtout pas négliger, il faut même l'encourager. Le GETT qui a publié en 2014 deux « LETTRES DU GETT » (internes) a soutenu particulièrement trois dossiers au niveau européen :

- 1) Faire reconnaître la truffe comme Spécialité Traditionnelle Garantie (S. T. G.). Le président a eu un contact avec l'entourage de l'ancien commissaire européen à l'agriculture. Pour poursuivre, il faudrait produire à l'appui un dossier sur un processus technique uniforme, basé sur des critères scientifiques. Cette reconnaissance aurait pour effet de permettre au GETT ou au CRET d'accéder à des financements pour soutenir cette spécialité auprès des consommateurs. Le président Savignac rappelle le nouveau règlement 2013/0398 du Parlement européen et du Conseil daté du

¹ Courrier du 10 février 2015 du cabinet du commissaire signé Tom Tynan

17 septembre 2014 relatif à des actions d'information et de promotion concernant les produits agricoles réalisées sur le marché intérieur et dans les pays tiers.

- 2) Le second combat du GETT est d'essayer de faire interdire l'usage d'arômes chimiques artificiels pour la truffe. Leur utilisation est une hérésie vis-à-vis de la qualité du produit frais. La législation européenne devrait interdire d'associer la truffe aux arômes de synthèse ; la truffe doit rester un produit naturel de qualité.
- 3) Le troisième dossier défendu par le GETT auprès de l'UE est celui des espèces exotiques envahissantes. Pour préserver la biodiversité, il faut éviter que des espèces de truffes non européennes ne soient implantées dans l'environnement producteur des truffes européennes de qualité. Là encore, il faut produire un dossier scientifique solide. Il existe une proposition de règlement du Parlement européen sur le sujet (2013/0307).

M. Savignac rapporte enfin l'expérience faite avec des trufficulteurs français en visitant fin novembre 2014 les réalités trufficoles en Chine dont il rapporte les impressions suivantes : absence de trufficulteurs mais quasi uniquement des ramasseurs de truffes spontanées, d'espèces particulières et donc de qualité par comparables avec les truffes produites en Europe. Les chinois ne vendent pas leurs truffes chers, car les truffes sont de faibles qualités. La production naturelle est en train de baisser. Simultanément, la Chine se transforme et se développe beaucoup, une frange de la population veut consommer nos truffes de qualité supérieure et de nombreux commerçants en demandent.

C – Sur le **point 2 à l'Ordre du jour, concernant les activités des Fédérations Nationales**, la parole est donnée aux Fédérations Nationales adhérentes au GETT pour illustrer leurs activités.

HONGRIE : pour la Fédération hongroise, Mme Brandt indique qu'en Hongrie, l'année a été peu favorable à la production naturelle (en raison des pluies hivernales abondantes, la production a été mauvaise pour *T. magnatum* et pour *T. uncinatum*). Il est nécessaire de rédiger une bonne réglementation sur le ramassage avec l'examen obligatoire et l'utilisation de chiens entraînés ; la fédération hongroise souhaite un contrôle plus important de la part des organismes de surveillance. (en Hongrie il n'y a pas de sanctions, ni d'amendes).

En Hongrie, le secteur trufficole manque totalement de soutien d'État, étant donné qu'il est très cher d'entreprendre la culture de la truffe, avec peu d'installations et d'expérimentation. La seule installation pour laquelle il a été suivi un protocole remonte à 2004 alors qu'actuellement certaines pépinières forestières se développent pour fournir également des plantes mycorhizées, contrôlées par des instituts spécifiques. Il faut en outre développer le secteur de la recherche, surtout en ce qui concerne la truffe hongroise (*Mattirolomyce terfezioides*). En mycorhызant des plantes comme le robinier (qui est produit spontanément sur place) et en sensibilisant opportunément les politiques afin qu'ils soutiennent la valorisation et l'augmentation des installations avec cette espèce hongroise. Les hongrois attendent les financements pour le PSR 2020 qui seront accordés également sur la base des résultats obtenus par les installations déjà réalisées. La recherche et l'innovation sont les secteurs soutenues actuellement par l'UE.

Enfin les hongrois désireraient avoir la possibilité de travailler et d'étudier les truffes dans le cadre de la recherche européenne.

- FRANCE : Alain GINIES intervient pour la fédération française des trufficulteurs. Il indique que Michel Tournayre a succédé en 2014 à la présidence de la FFT à M. Savignac (lequel demeure délégué pour le GETT et le CRET). Avant cette succession, un protocole a été conclu avec l'Etat en février 2014 entre la FFT et le ministère de l'agriculture pour la période 2014-2020. Parmi les actions figure la poursuite des programmes expérimentaux à l'échelle régionale.
- La fédération des trufficulteurs français mène une action de commercialisation des truffes au détail, avec une centaine de marchés pendant la récolte hivernale. Des contrôleurs de la profession interviennent pour garantir la qualité des truffes et des produits dérivés.
- Les régions et les départements poursuivent des programmes de création des truffières cultivées (au rythme d'environ mille hectares de truffières par/an. Récemment la culture de *T. aestivum* a été également introduite dans un but touristique pendant l'été.
- La FFT est très favorable aux initiatives que le GETT met en œuvre pour permettre une coopération entre Pays différents mais complémentaires.

ITALIE : Interviennent en premier M. BERNI, président de la FITA, puis M. Sabella président de la FNATI

- M. Berni rappelle que la FITA, bien que récemment créée, s'attache à favoriser la production de toutes les truffes, pour la truffe blanche et pas seulement les noires, et encourager la trufficulture : cultiver toujours pour avoir une truffe meilleure ! La fédération a fait des efforts, pour encourager la consommation de produit mais pas au détriment du consommateur avec un produit de mauvaise qualité mais en expliquant la différence entre la truffe fraîche et les dérivés à base d'arômes chimiques de synthèse. Parler de vouloir interdire l'utilisation des arômes de synthèse, il est clair que ça touche les intérêts de certains commerçants, mais justement ! L'amélioration de la traçabilité, en créant un commerce transparent, favorise et aide le consommateur à s'éclaircir les idées et à savoir choisir le produit à déguster. Il faut miser sur le développement de la trufficulture sous toutes ses formes (truffières cultivées et contrôlées), pour aussi baisser les prix de la truffe et les rendre plus disponibles pour tous. La FITA encourage, à travers des actions de sensibilisation conduites dans le monde politique, la connaissance de l'environnement trufficole afin qu'il soit mieux protégé et conservé intègre.
- M. Sabella qui remet un exemplaire du Tartufaiio Italiano, indique que la FNATI, tient également beaucoup au maintien de l'Environnement naturel et donc, à travers le volontariat, elle essaye de nettoyer les bois afin qu'ils soient plus productifs. Pour cela, elle voit d'un bon œil les opérations d'amélioration des truffières spontanées même si elle prétend qu'il y ait des règles plus rigoureuses pour la reconnaissance des truffières contrôlées qui en découlent. Il estime que les initiatives nationales mises en œuvre pour garantir la traçabilité n'ont pas bien fonctionné et qu'elles doivent donc être revues. La FNATI demande s'il est possible d'identifier les différentes provenances géographiques de la truffe.

ESPAGNE : Le président Julio Perales Vicente rappelle que dans son pays, les régions autonomes prennent d'importantes initiatives basées sur la truffe ; en particulier, son association provinciale a

organisé le Congrès International de Trufficulture dans la province de Teruel. La Foire de la Truffe de Sarrion, au mois de décembre, a de 20.000 à 25.000 visiteurs ; il y a 500 ha de plantation de truffes dans la région ; On fait également beaucoup pour promouvoir les journées gastronomiques avec l'implication de 50/60 restaurateurs.

- il pense que non seulement la promotion de la culture est très importante mais aussi la culture des relations internationales, parmi lesquels les voyages d'étude pour partager des problématiques communes, pour mieux commercialiser le produit, rester en contact pour grandir ensemble.

- L'Espagne voudrait faire un jumelage avec un autre Pays comme la France ou l'Italie et demande s'il est possible de tenir la prochaine assemblée du GETT à Sarrion, dans la province de Teruel ;

- Pour l'Espagne la truffe a un aspect social très important, surtout dans les zones en crise, en effet c'est la présence de la truffe et le développement de la trufficulture qui fait rester les gens sur place, en valorisant et en protégeant l'environnement. Et même la trufficulture a été insérée dans le "papel ecologico " (une sorte de protocole écologique) pour la défense des incendies et la préservation de l'environnement naturel pour restaurer l'environnement méditerranéen que les pratiques agricoles intensives et les changements climatiques sont en train de modifier. A cet égard des cours spécifiques pour les trufficulteurs sont en train d'être organisés.

D - En ce qui concerne le **point 3** de l'ordre du jour, sur la **situation de la récolte des truffes pour les saisons 2013/14 et 2014/15**

ITALIE- A propos de la situation de la récolte italienne, pour les deux saisons passées, le président de la FITA M. Berni affirme que la saison 2013 a été, dans l'ensemble, une bonne année, avec un produit de qualité à un bon prix ; La saison 2014 a été excellente pour la production de *Tuber magnatum* qui a été présente en quantité y compris dans des zones qui avaient cessé de produire depuis plus de vingt ans ; le prix en revanche a été très bas, mais les tailles ont été de moyennes à très grandes. Ceci vaut également pour toutes les autres truffes, surtout pour la truffe d'été (*T. aestivum*) dont la récolte a été exceptionnelle ; la truffe noire également (*T. melanosporum*) a été de grande qualité.

Le président de la FNATI M. Sabella confirme ce qu'a indiqué M. Berni et en particulier que, pour la saison de récolte qui s'est terminée, on a enregistré pour la truffe blanche une différence de production selon les lieux de récolte. En effet, elle a été trouvée essentiellement dans des zones sableuses en fond de vallée et dans les zones argileuses de moyenne côte, mais toujours dans des lieux bien exposés au soleil ! Il ajoute en outre que la *T. uncinatum* a également été récoltée en abondance et avec une excellente qualité. En revanche la production de la *T. borchii* a été faible et la Bianchetto a été récoltée uniquement et partiellement dans le sud de l'Italie.

ESPAGNE- en ce qui concerne les deux saisons (2013/14 et 2014/15) la récolte des truffes a été très différente en raison de la climatologie.

En 2013- 2014 le printemps a été pluvieux et il y a donc eu une bonne naissance de carpophores, mais comme en été et en automne il n'y a pas eu de pluie, seuls ceux qui ont irrigué ont eu une production. L'estimation pour cette saison a été d'environ 43 tonnes produite (dont, 37 t. de Sarrion et des environs de

la Province de Teruel) et le prix moyen (moyen entre celui de novembre-décembre et celui de janvier – février) était de 310€/Kg. ; il faut dire qu’initialement la qualité de la truffe n’était pas très bonne.

Lors de la saison 2014/2015, il n’y a pas eu de pluie au printemps alors qu’en été et en automne il y a eu de nombreux orages. Par conséquent les trufficulteurs qui ont arrosé au printemps ont eu des truffes, les autres n’ont rien eu. Donc certains trufficulteurs on eu une bonne récolte, d’autres non. La qualité était déjà bonne en décembre avec un excellent arôme et une belle couleur. L’estimation pour cette saison est de 38 tonnes dont 35 à Sarrion et dans les environs. La truffe spontanée (sylvestre) également s’est reproduite en quantité mais la qualité n’était pas bonne (elle était payée 200 € au lieu de 400€/kg). Le prix a oscillé entre 320-325 € /kg comme moyenne finale, mais il y a eu un pic à 375€/Kg début décembre. A cause du marché étranger, on a eu des variations de prix, dans la même journée de 575€ à 400€. Si la truffe est bonne il faut la payer cher aussi bien en France, en Italie qu’en Espagne !

HONGRIE- Mme Sara Brandt indique que, dans ce pays, il n’y a pas de données précises sur la récolte : on sait seulement qu’il y a des échanges commerciaux entre commerçants roumains et commerçants hongrois, parce qu’en Roumanie, il n’existe aucune législation sur la truffe. La récolte de *T. Magnatum* est estimée à environ 500 Kg. Et celle de *T. estivum /uncinatum*, à 40-50 tonnes en 2013, mais cette dernière en 2014 est descendue à 5/10 tonnes. Le prix a varié de 40 € /Kg en 2013 à 100 €/ kg en 2014. La récolte de *T. Brumale* est estimée à 100 Kg , comme celle de la *T. macrosporium*. La récolte de *T borchii* , qui n’est pas connue en Hongrie, tourne autour de quelques Kg. En revanche on récolte 3 à 5 tonnes de *Mattirolomyces terfezioides*. La *T. melanosporum* est pratiquement absente .

FRANCE- A. GINIÉS indique que la production de *T. melanosporum*, dans le sud ouest, pour 2013/2014 a été moins importante qu’en 2014/2015, elle a été de 45 t. pour 55 t. cette année, tandis que celle de *T. uncinatum* , dans le Centre Est est (où 80% de la production française est présente) a été de 20 t. pour la même période . La *T. aestivum*, en France n’a pas de marché de gros, tandis que la *T. mesentericum* , localisée surtout en Lorraine, a produit , pour la période susvisée, de 0,5 à 1,0 t..

E - Le président du GETT M. Savignac passe aux **points 4 et 5 de l’ordre du jour, concernant notamment « la place de la trufficulture dans la nouvelle politique agricole commune »** et « **Pour une politique européenne de qualité des truffes d’Europe** ».

En partant du principe que les directives de la nouvelle PAC sont en cours d’élaboration, à travers la mise au point des mesures du développement rural et des instruments de régulation du marché, nous nous sommes demandés si la truffe pouvait en faire partie. Nous pensons que la trufficulture doit être inscrite dans la PAC , mais comment y arriver ? Voici plusieurs arguments : si nous voulons faire une politique européenne de la qualité, alors nous pourrions y entrer sur la base que nous sommes les seules en Europe à produire les meilleures truffes du monde. Il existe un règlement européen (2012) qui prévoit l’utilisation de symboles européens déjà en usage pour d’autres produits ; il serait nécessaire que la truffe figure de droit parmi les spécialités reconnues. Quelle stratégie voulons-nous vis-à-vis de la Commission et du Parlement européen ? Nous devons définir nous-mêmes ce que nous voulons en tant que GETT ;

Le président propose plusieurs axes d’action à mettre en avant sur ces thèmes et à réaliser par chacune des fédérations membres :

- I. Le GETT doit bien fonctionner afin d'arriver à une meilleure connaissance de la qualité de la trufficulture en Europe. La première chose est d'établir les quantités et les statistiques de production, les plus précises possibles, à présenter à Bruxelles.
- II. Combien de trufficulteurs sommes-nous au total ? Et combien de trufficulteurs par pays ? Et combien par Région ?
- III. Démontrer que le rôle social de la trufficulture concerne toute l'Europe !
- IV. La formation : elle devrait être, plutôt, étendue à toute l'Europe (et il faut se coordonner pour ne pas perdre de temps). Nous avons besoin de plusieurs techniciens ayant une formation équivalente, qui utilisent les mêmes méthodes et critères.
- V. Nous avons également besoin de financements d'une aide européenne pour la production trufficole ; l'UE a beaucoup soutenu d'autres productions qui ont besoin de temps pour produire. Nous ne demandons pas de financer la relance de la trufficulture (les trufficulteurs se suffisent à eux-mêmes) mais nous demandons uniquement d'avoir une prime « d'attente » de l'entrée en production.
- VI. Il faut sans cesse essayer d'améliorer les techniques de production en exploitant les résultats des recherches et des expérimentations européennes
- VII. L'UE doit préserver ses producteurs des importations de truffes de qualité inférieure, au moyen de contrôles sévères aussi pour éliminer et prévenir les risques d'atteinte à la biodiversité (comme par ex. celui causé par des semences à base de truffes asiatiques)
- VIII. Le GETT doit mieux Informer les consommateurs sur les qualités des diverses espèces de truffes ; la commission dispose de crédits à cet effet ;
- IX. Il faut lutter contre l'utilisation d'arômes artificiels de truffes au détriment du produit frais et authentique ; il faut revoir la législation européenne en la matière
- X. Les dommages subis à cause des vols dans les truffières et les dégâts causés de la part d'animaux sauvages et surtout de sangliers, doivent devenir une question nationale voire communautaire et ne doivent pas rester une question locale.
- XI. Il faut enfin faire la promotion de nos truffes européennes sur le marché mondial pour accompagner la montée de la production et ouvrir de nouveaux marchés, dans des foires et des manifestations ; l'UE devrait donner des aides et des incitations pour les réaliser.

La parole est donnée aux présidents des différentes fédérations, afin qu'ils ajoutent leurs propositions et donnent leur avis sur ce qu'a dit le Président du GETT :

Le président de la FITA (Italie) M. Berni intervient, en indiquant qu'il est d'accord sur ces propositions auxquelles il ajoute d'autres propositions à présenter pour la PAC.

1. En Italie nous avons besoin que, pendant les travaux d'amélioration des truffières naturelles, il y ait la possibilité d'être assurés en cas d'accidents ; pour le moment cette possibilité pour les travaux dans la trufficulture n'existe pas, tandis qu'il existe pour d'autres travaux forestiers ;
2. Maintenir et élever la production des truffes à travers l'amélioration des truffières est un travail agricole de haute spécialisation qui doit être reconnu et qui doit être protégé avec une assurance en cas d'accidents et d'incidents.

3. Produit de qualité : puisque l'Europe réglemente l'étiquetage il est nécessaire de définir des règles précises pour le produit conservé. Pour le produit frais la traçabilité est importante, elle doit garantir le produit
4. Importance de la défense contre des espèces exotiques invasives pour protéger l'écologie de nos truffes. L'université doit étudier ces problématiques et chercher de les résoudre.

Le président de la FNATI (Italie) M. Sabella intervient et indique que :

1. Il n'est pas favorable à la proposition tendant à faire de la truffe un produit agricole mais il reconnaît le fait que la trufficulture est une activité agricole, même si le risque existe pour la libre récolte.
2. Améliorer la commercialisation sans attaquer la production ; et concernant le terme Spécialité Nationale Garantie (STG) il est d'accord mais que ce soit uniquement pour un produit de qualité et non pour un de mauvaise qualité.
3. Il est donc important de préparer la traçabilité et d'en définir clairement le parcours. Un autre point à aborder est celui de savoir à qui vendre et comment vendre.
4. Il serait ensuite important et nécessaire de faire des contrôles sur la salubrité des produits.

La présidente de la Fédération de HONGRIE intervient en disant que :

1. Il est très important de poursuivre la traçabilité de l'origine des truffes ;
2. Il est conviendrait d'obtenir une aide financière pour développer et promouvoir la trufficulture ;
3. Il serait important d'avoir une sorte de carte européenne, présentant les zones géographiques de production des truffes (avec peut-être également les quantités produites)
4. Il faudrait travailler ensemble pour développer la trufficulture ; par ex. en 2007 les hongrois ont proposé un programme de Développement Rural (*Agroforesterie*) mais seul ils n'ont pas réussi à atteindre le financement
5. Il faudrait donc un document élaborer par le GETT, utile pour expliquer où l'on trouve des truffes en Europe ;
6. Il est également important qu'il y ait une organisation du marché de la truffe pour donner plus de transparence (mais c'est un argument qui n'est pas très populaire en Hongrie) afin d'éviter les fraudes commerciales comme la vente de produits gastronomiques au supermarché tel que le fromage avec *Agaricus bisporus*, présenté comme étant de la truffe ! en raison de l'ajout d'arôme de synthèse.
7. Il faut défendre les aspects environnementaux de la trufficulture en exploitant les plans européens pour la sauvegarde des sites SIC et NATURE 2000.

M. Savignac, a pris acte des propositions que les différents présidents ont formulées ; il propose que les présidents qui constituent une sorte de Comité de Direction du GETT, fassent le tri, pour préparer la réunion de Bruxelles.

Après la pause déjeuner, Domizia DONNINI intervient pour indiquer que l'Europe a déjà une loi qui établit que la truffe est un produit agricole, mais M. Sabella estime qu'il n'en est pas ainsi car s'il y avait eu une tentative de faire sortir la truffe du panier des fruits et légumes où elle a toujours été (voir France) ou pour la mettre dans un autre panier, elle a ensuite été remise dans le panier où elle était, à savoir celui des fruits et légumes.

Les travaux du GETT étant terminés, les participants enchaînent avec la réunion suivante.

.../...

II - Assemblée du CRETT

Compte – tenu du dépassement d’horaire de la réunion du GETT, le président fait un point rapide sur les questions administratives, les adhésions et la situation du conseil d’administration qui pourront être évoquées lors de la prochaine réunion des présidents en fin de printemps.

A – M. Savignac rappelle la naissance et les fonctions du CRETT ; cette institution est née en 2004 comme Consortium en Réseau Européen sur la Truffe et la Trufficulture. Il est composé en plus des trufficulteurs qui le pilotent, d’ Organismes et Centres de Recherche sur la truffe, de collectivités territoriales et d’organismes socio –professionnels, y compris les pépiniéristes. Le CRETT a été créé pour utiliser d’éventuels financements européens pour les finalités clairement indiquées dans l’acte de constitution.

Le CRETT a élaboré en 2005 un PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA TRUFFICULTURE EUROPENNE qui comprenait les actions à entreprendre mais ce programme n’a pas été pris en considération par l’Europe ; Les statuts du CRETT sont déposés et son *budget* vient de cotisations payées par les divers associés. A cet égard, M. Savignac remercie tous ceux qui ont payé leur cotisation. Ce consortium a un Conseil de Direction, constitué d’un Président, de deux Vice présidents, d’un Secrétaire et d’un Trésorier. Enfin on rappelle que le CRETT a également pour tâche de recenser les recherches effectuées et les résultats obtenus.

B - Vu l’importance du sujet, le Président Savignac propose d’ouvrir d’emblée la discussion sur le groupe de travail « plants mycorhizés »² dont la réunion est prévu après la réunion du CRETT, ce qui permet de traiter simultanément le point 6 de l’ordre du jour.

Il sera traité aussi du point relatif aux plantations (point 3 de l’ordre du jour) ; la question des récoltes ayant été traitée le matin devant les mêmes participants. Sur les plantations, il est procédé à un tour d’horizon de la situation dans les différents pays duquel il résulte un constat d’essor des plantations tant en Espagne, en France et en Italie.

² destiné à trouver une définition pour le plant truffier et à élaborer les critères de qualité de ces plantes.

Pour le groupe de travail relatif aux plants, Gianluigi Gregori a résumé la teneur de la rencontre préliminaire tenue par les acteurs italiens et a rappelé les définitions et les protocoles de contrôle élaborés en 1995 à la demande de dix Régions italiennes.

Claude Murat rappelle qu'en France les contrôles de plants sont effectués par la CTIFL et l'INRA.

Après discussion, et rappel de la proposition du Syndicat des pépiniéristes français, la définition suivante est retenue :

DEFINITION DU PLANT TRUFFIER

« Un plant truffier est un plan de qualité forestière (Règlement CE ...) inoculé et mycorhizé par une espèce de TUBER (les mélanges d'espèces sont interdits) dont les ascocarpes ont été identifiés individuellement. L'espèce de tuber doit être précisée par son nom scientifique. Il est interdit de fabriquer, commercialiser, planter des plants inoculés avec des tuber d'origine non européenne.

Les plants doivent être contrôlés par un organisme reconnu, indépendant du pépiniériste, agréé en concertation avec les acteurs de la filière ».

Cette définition, pour être pertinente, doit être accompagnée d'un protocole précisant le cahier des charges de production, le protocole et les méthodes de contrôle des plants mycorhizés pour la trufficulture. Ce sera la prochaine étape des travaux du groupe de travail « Qualité des plants truffiers ».

B - Ont ensuite suivi les communications des membres du CRETT sur les recherches et les projets conduits dans leur secteur d'appartenance, que l'on peut synthétiser de la manière suivante.

- 1) Essai de comparaison microbiologique, à travers la comparaison de microorganismes présents dans les environnements naturels et en pot dans les essais de mycorhization avec la truffe blanche ;
- 2) Variabilité de la truffe méésentérique par la quantification du mycélium dans le sol et sa variabilité en fonction de l'irrigation, de la température et de l'humidité ;
- 3) Détermination de la demande d'eau dans les cultures truffières avec *Quercus ilex* (chêne vert) et *Quercus faginea* (chêne faginé) (transpiration foliaire et évaporation) et la quantité d'eau à injecter dans le sol.
- 4) Étude sur les dommages faits par *Lyodes cinnamomea* et leur implication au niveau commercial
- 5) Étude sur comment modifier la texture et la structure d'une façon favorable aux truffes

- 6) Recherches sur la qualité des truffes : comment déterminer le degré de maturité et le parfum ; comment conserver et préserver la truffe dans le temps
- 7) Enquêtes effectuées sur les zones ayant vocation à la culture de la truffe pour comprendre si les résultats de production des truffières cultivées sont liés davantage aux conditions pédologiques ou aux techniques de culture
- 8) Inoculation de souches bactériennes dans la zone brûlée de la *Tuber melanosporum* pour comprendre si, dans quelle mesure et comment elle influence la production des corps fructifères.

Après une brève discussion sur les possibilités de programmes pour le futur, notamment sur la qualité des truffes fraîches (point 7 de l'ordre du jour), pour lequel la création d'un groupe de travail du CRETT est envisagée, le Président Savignac – en l'absence de questions diverses - a clos l'assemblée du CRETT, en donnant rendez-vous aux participants dont il a aussi salué l'attention, pour le dîner.